

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 22 juin 2022

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	31
Représentés	10
Absents	2

**Votes**

Pour

Contre

Abstention

Prend acte

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, HABI Hacène (jusqu'à 21h20), BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie (jusqu'à 21h25), DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, LUC Nadine (jusqu'à 20h55), AOUMMIS Hassan, GUILLAUME Didier, ESSONE MENGUE Terence, HUTIN Sébastien.

**Étaient représenté-e-s :**

M FONDENEIGE Matthias	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M CHIRANE El Arbi	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. OMRANE Alain	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. Kristian BOLLE-DALLIAH
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme LANTERNIER Lucie (à partir 21h25)	mandat à M DESROCHES Damien
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande (jusqu'à 21h25)	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme LUC Nadine (à partir 20h55)	mandat à M. GUILLAUME Didier

**Étaient absents :** Mmes LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, M HABI Hacène (à partir de 21h20), Mme MARTIN Mélissande (à partir de 21h25)

**Secrétaire de séance :** M. DESROCHES

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

01 JUN 2022

**de la publication le**

01 JUN 2022

**OBJET**

**Délégation de Service Public Petite Enfance Multi Accueil Tony Lainé -  
Rapport annuel 2021**

## **Délégation de Service Public Petite Enfance Multi Accueil Tony Lainé - Rapport annuel 2021**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 décembre 2016, la commune de Choisy-le-Roi a confié par délégation de service public l'exploitation du multi accueil Tony Lainé sis à Choisy-le-Roi, 28 avenue de la Folie, à la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR).

En application des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil municipal les éléments principaux du rapport d'activité annuel remis par la société LPCR, pour l'année 2021.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'en prendre acte.

### **LE CONSEIL,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 1411-3,

Vu l'article du Code de la Commande Publique L 3131-5,

Vu la délibération du 28 décembre 2016, approuvant le choix de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) comme délégataire,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 juin 2022,

Vu le rapport annuel d'activité 2021 et ses annexes transmis par la société LPCR,

Vu la commission Vie éducative-Enfance-Petite enfance-Politique de la ville,

### **DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Prend acte du rapport d'activité pour l'année 2021, de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) concernant la délégation de service Public Petite Enfance pour le Multi Accueil Tony Lainé situé 28 avenue de la Folie à Choisy-le-Roi.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et Délibéré en séance, le 22 juin 2022.

Pour extrait conforme  
Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

